

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 18
- suffrages exprimés : 18
- pour : 18

DÉLIBÉRATION n° B2021/090

L'an deux mille vingt et un et le 01 juillet à 18 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Philippe SOLAZ, Catherine CORRÈGE, Alain PIASER, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Martine LABAT,
Absents : Joëlle ABADIE, Laurent LAGES, et Jean-Bernard COLOMES

Objet : Acquisition d'un logiciel pour la rédaction et le suivi des marchés publics

Dans la perspective de sécuriser les pratiques d'achat sur la CCPL et d'envisager à moyen terme de professionnaliser les pratiques pour déployer une offre de service mutualisée vers les communes, il est proposé d'acquérir un logiciel pour la rédaction et le suivi des marchés publics. Après étude des différents prestataires et demande de références, le logiciel Marcoweb se détache par ses fonctionnalités, son accessibilité et son interface unifiée avec la plateforme de dématérialisation utilisée par la CCPL. Le président présente l'offre remise par Marcoweb, celle-ci porte sur :

- La souscription de modules de rédaction pour les marchés publics et les groupements de commandes, avec hébergement sécurisé, assistance juridique et téléphonique pour un montant mensuel de 379 € HT,
- Les frais de mise en service pour 1 250 € HT,
- Les frais de formation à distance pour 2 850 € HT,
- Une option pour des modules de suivi administratif, financier et technique des marchés pour 155 € HT

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

DECIDE

- de donner une suite favorable à la proposition formulée par la société Marcoweb pour un logiciel de rédaction et de suivi des marchés publics, portant sur l'ensemble des modules, les frais de mise en service et les frais de formation,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le devis avec la Société Marcoweb aux conditions tarifaires décrites ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

Affichée le 15 JUIL. 2021

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

